

Grandfontaine, avril 2025

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 13 mai 2025 à 20h00 heures
Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024.
3. Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels de la commune mixte de Grandfontaine.
4. Présenter, discuter et voter un crédit de Fr. 150'000.- pour réaliser une cabane forestière ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
5. Informations sur le projet de rénovation du complexe scolaire de Stockmar.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le dossier qui concerne le Plan d'aménagement local (PAL), au point 3, peut être consulté sur le site internet de la commune et le jour de l'assemblée, dès 19h30, à la halle de gymnastique de Grandfontaine.

AUX DÉTENTEURS DE CHIENS - RAPPEL

Les communes ont l'obligation de tenir un registre complet des détenteurs de chiens sur leur territoire, ceci conformément à la loi en vigueur sur la taxe et la garde des chiens. Ainsi :

- **Tous les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique** auprès d'un vétérinaire au plus tard trois mois après leur naissance ;
- **Tous les chiens doivent être enregistrés dans la banque de données AMICUS.** Tout changement de détenteur ou d'adresse doit être annoncé à AMICUS dans un délai de 10 jours. Les personnes qui prennent en charge un chien pour plus de trois mois sont également tenues d'annoncer le changement de détenteur à AMICUS.



- Chaque chien doit être déclaré à l'autorité communale compétente du domicile de son détenteur dans les trente jours suivant son acquisition.

Les détenteurs qui n'observent pas leur devoir d'annoncer leurs chiens ou de payer la taxe peuvent se voir infliger une taxe répressive atteignant au maximum le double du montant de la taxe annuelle.

Nous remercions les propriétaires qui auraient des modifications à apporter à le faire d'ici au 6 mai 2025. En cas de décès et si l'annonce ne nous est pas transmise d'ici là, la taxe sera encaissée.

RENOVATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE STOCKMAR

Le 18 mai prochain, la population des communes d'Ajoie et du Clos du Doubs est invitée à se rendre aux urnes pour se prononcer sur un projet d'importance pour l'ensemble du district. L'issue de cette votation populaire dépasse largement la simple acceptation d'un crédit pour la rénovation d'un bâtiment scolaire : le résultat qui sortira des urnes sera un signal fort pour l'avenir de toute la région.

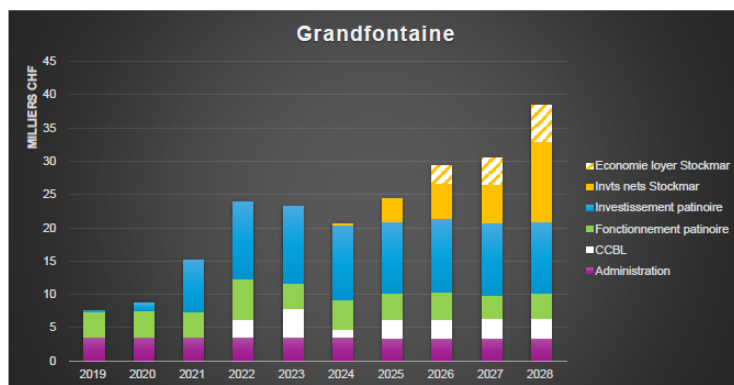
Voici la planification financière pour la commune de Grandfontaine :



Planification charges financières régionales

01.04.2025

Grandfontaine	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
3411.46121.00 Fonctionnement patinoire	3'889	3'966	3'827	6'098	3'933	4'456	3'975	4'107	3'549	3'802	3'808	3'860	3'336	3'389	3'480	3'535
3411.46121.01 Investissement patinoire	164	1'170	7'811	11'575	11'476	11'224	10'796	11'083	10'911	10'739	10'586	10'942	10'773	10'435	10'227	10'027
0220.46321.00 Administration	3'492	3'555	3'492	3'483	3'510	3'519	3'429	3'429	3'429	3'429	3'429	3'429	3'429	3'429	3'429	3'429
213.46121.00 Investissements Stockmar	0	0	0	0	0	215	3'402	7'963	9'766	17'429	17'424	17'419	17'414	17'409	17'403	17'398
0123.46321.00 CCBL	0	0	0	2'737	4'278	1'240	2'730	2'797	2'867	2'939	3'012	3'088	3'166	3'246	3'329	3'413
Nombre de cas CCBL	0	0	0	3	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Participation au SIDP	7'546	8'692	15'130	23'893	23'197	20'653	24'332	29'379	30'522	38'338	38'259	38'738	38'118	37'908	37'868	37'802
Economie loyer Stockmar	0	0	0	0	0	0	0	-2'659	-4'044	-5'428	-5'428	-5'428	-5'428	-5'428	-5'428	-5'428
Participation nette	7'546	8'692	15'130	23'893	23'197	20'653	24'332	26'719	26'478	32'910	32'831	33'310	32'690	32'480	32'440	32'374



Des informations complémentaires seront communiquées lors de l'assemblée communale du 13 mai 2025.

Le Conseil communal de Grandfontaine est conscient de l'investissement important à réaliser sur le complexe scolaire de Stockmar. Il s'agit d'un projet tourné vers l'avenir et plus particulièrement pour nos générations futures. Nos enfants méritent d'être accueillis dans des infrastructures dignes des standards actuels.

Pour ces raisons, le Conseil communal de Grandfontaine, vous recommande à l'unanimité de voter OUI à ce projet.

Le Conseil communal